

BARÈME DES HONORAIRES AGENT MANDATAIRE FRANCE

(applicable au 31/03/2024)

VENTES (immobilier résidentiel, commercial et agricole)

PRIX NET VENDEUR	HONORAIRES TTC MAXIMUMS (charge vendeur ou acquéreur)
Jusqu'à 24 999 € net vendeur	Forfait 5 900 € TTC
Entre 25 000 et 49 999 € net vendeur	Forfait 6 900 € TTC
Entre 50 000 et 99 999 € net vendeur	Forfait 7 900 € TTC
Entre 100 000 et 199 999 € net vendeur	7,50% TTC
Entre 200 000 et 299 999 € net vendeur	7,00% TTC
Entre 300 000 et 399 999 € net vendeur	6,50% TTC
Entre 400 000 et 499 999 € net vendeur	6,00% TTC
Entre 500 000 et 599 999 € net vendeur	5,50% TTC
Au-delà de 600 000 € net vendeur	5,00% TTC

ACHATS (mandat de recherche)

Honoraires charge acquéreur. Le barème est identique au mandat de vente ou de cession.

CESSIONS (droit au bail, fonds de commerce et parts sociales)

PRIX NET VENDEUR	HONORAIRES TTC MAXIMUMS (charge vendeur ou acquéreur)
Jusqu'à 99 999 € net vendeur	Forfait 10 000 € TTC
De 100 000 à 199 999 € net vendeur	10% TTC
De 200 000 à 299 999 € net vendeur	9% TTC
De 300 000 à 399 999 € net vendeur	8% TTC
De 400 000 à 499 999 € net vendeur	7% TTC
Au-delà de 500 000 € net vendeur	6% TTC



Agent Mandataire France - 23/25 rue J.J. Rousseau 75001 Paris (N° Vert : 0800 948 226)

SAS au capital de 5 000 euros - 752 096 677 R.C.S. Paris - Carte professionnelle N° CPI 7501 2018 000 024 109 délivrée par la CCI Paris-IDF le 01/02/2018- Garantie par Galian pour un montant de 120.000 euros sans manquement de fonds - RCP : MMA entreprise

BARÈME DES HONORAIRES AGENT MANDATAIRE FRANCE

(applicable au 31/03/2024)

LOCATIONS (recherche locataire)

- Transaction locative : 1 mois de loyer HC à charge bailleur / Honoraires à la charge du locataire (déduction faite d'une valeur équivalente à 10% des plafonds légaux du fait de la non rédaction du bail de location par Agent Mandataire France) = 12 €TTC/m² (zone très tendue), 10 €TTC/m² (zone tendue), 8 €TTC/m² (reste du territoire).
- Transaction locative commerciale : 3 mois de loyer HT à charge preneur et/ou bailleur

PRÉCISIONS IMPORTANTES

- ⇒ Ce barème ne peut jamais être dépassé mais peut être négocié à la baisse par la clientèle.
- ⇒ Il est précisé que dans le cadre de délégation de mandat consentie par un autre professionnel de l'immobilier (agence, promoteur...) le barème applicable reste celui de l'agence titulaire du mandat ou celui du promoteur.
- ⇒ Les agents mandataires de notre réseau ne sont pas habilités à rédiger un avant-contrat, un compromis de vente, un bail de location ou un état des lieux, et ne peuvent percevoir aucun fonds.
- ⇒ Le mandat est obligatoire, selon le décret du 20/07/1972 modifié par décret 2005-1315 du 21/10/2005 et loi n° 2014-366 du 24/03/2014.
- ⇒ TVA au taux en vigueur de 20% incluse, 8,5% à la Réunion, en Martinique et en Guadeloupe et 0% en Guyane.



Agent Mandataire France - 23/25 rue J.J. Rousseau 75001 Paris (N° Vert : 0800 948 226)

SAS au capital de 5 000 euros - 752 096 677 R.C.S. Paris - Carte professionnelle N° CPI 7501 2018 000 024 109 délivrée par la CCI Paris-IDF le 01/02/2018- Garantie par Galian pour un montant de 120.000 euros sans manquement de fonds - RCP : MMA entreprise